

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°12 Le décret appliquant aux uvaires avant leur port d'attache dans les colonies et territoires sous mandat

n°12 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 mars 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Président de la République française, Vu le <Sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vule décret du 21 décembre 1911 sur la marine marchande dans les colonies française et les proctetorat autres que l'Algérie et la Tunisie

Vula loi du 17 décembre 1926 portant Code disciplinaire et pénal de la marine marchande

Vule décret du 17 octobre 1929 rendant applicables aux navires français ayant leur port d'attache dans les colonies et les territoires sous mandat les dispositions de la loi du 1e décembre 1926 portant Code disciplinaire et penul de la marine marchande

Vule décret du 20 janvier 1940 modifiant la loi du 17 décembre 1926

Sur le rapport du Ministre des colonies et du Ministre de la marine marchande

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Le décret du 20 janvier 1940 modifiant la loi du 17 décembre 1926 est rende applicable aux navires français avant leur pori d'attache dans les colonies francaises et les territoires sous mandat Art.2 Le Ministre des colonies est charge de l'application du présent décret, qui sers publié au Journal officiel de la République française et inséré qu Palletin officiel du ministore des colonies et du ministère de marine marchande,

albert lebrunpar le president de la republiquele president du conseil ministre de la defense nationale et de la guerre et des affaire etrangereedouard daladierle ministre de la marinene.campinchile ministre de l'airguy la chambremministre des coloniegeorges mandel